



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20180413-DEL2018-047-DE
Date de télétransmission : 26/04/2018
Date de réception préfecture : 26/04/2018

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Date d'envoi de la convocation : 06/04/2018

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 160
Nombre de votants : 186
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Luc DUFOUR

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 Avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Étaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, BELLAMY Robert suppléant de AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, Gilbert LEBUNETEL suppléant d'ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBEY Hubert, BELHOMME Jérôme, BELLIO DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre (à partir de 17h45), CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain (à partir de 18h10), CUNY Daniel, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien (à partir de 17h30), FAUCHON Patrick (à partir de 17h45), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, Daniel BELLAMY suppléant de GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN-FLEURY Geneviève (jusqu'à 19h50), GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h57), HEBERT Dominique (à partir de 17h35), GIROUX Bernard suppléant d'HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 18h45), CATELAIN Pierre suppléant d'HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à 19h40), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 19h37), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BRUN Bernadette, OLIVIER Patrice suppléant de LE DANOIS Francis, LEMONNYER Florence (à partir de 17h25), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul (à partir de 18h07), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 17h30), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie (à partir de 17 h 50), NICOLAÏ Michel, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h04), ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 17h50), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène (à partir de 18h), VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à Dominique HEBERT (à partir de 17h35, à l'arrivée de M.HEBERT)
BAUDIN Philippe à Arnaud CATHERINE
BURNOUF Hervé à Claudine SOURISSE
CAPELLE Jacques à Jacques VIGER
CATHERINE Christian à Régine BESUELLE
CAUVIN Bernard à Martine GRUNEWALD
CAUVIN Joseph à Martial MAIGNANT
CROIZER Alain à Jacques COQUELIN (jusqu'à 18h10)
DELAUNAY Sylvie à Gilbert LEPOITTEVIN
FEUARDANT Marc à Jean-Luc PELLERIN
GODEFROY Annick à Isabelle MARIVAUX
GOSSELIN-FLEURY Geneviève à Benoit ARRIVE (à partir de 19h50)
GOUREMAN Paul à Hervé FEUILLY
GUERIN Alain à Elisabeth BURNOUF
HOULLEGATTE Jean-Michel à Christiane HUBERT (à partir de 18h45)
JOUAUX Joël à Jacky MARIE (à partir de 19h40)
JOURDAIN Patrick à Gérard CHEVEREAU
LEBEL Didier à Jean-Pierre CHARDOT (à partir de 17h45, à l'arrivée de Monsieur CHARDOT)
LEFAIX-VERON Odile à LAINE Sylvie
LEGOUPIL Jean-Claude à Philippe ANNE
LERECULEY Daniel à Jean LAGARDE (jusqu'à 19h37, au départ de M.LAGARDE)
LOUISET Michel à Guylaine GODIN
MARTIN Yvonne à Jean HAMELIN
ONFROY Jacques à Hervé FONTAINE
REBOURS Sébastien à Pierre MESNIL
REVERT Sandrine à Guy LECHEVALIER
RODRIGUEZ Fabrice à Anne-Marie GOLSE (jusqu'à 18h04)
ROUSSEL Pascal à Cyril BOURDON
ROUXEL André à Nelly SEBIRE
THEVENY Marianne à Marie-Claude GESNOUIN (à partir de 17h40)
TISON Franck à Sébastien FAGNEN (à partir de 17h30, à l'arrivée de M.FAGNEN)
VARENNE Valérie à Richard DELESTRE
VIGNET Hubert à Louis POUTAS
VIVIER Nicolas à Florence LEMONNYER (à partir de 17h25, à l'arrivée de Mme LEMONNYER).

Excusés :

BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BROQUET Patrick, BUTTET Guy, COLLAS Hubert, DUBOST Michel, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOE Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LAUNOY Claudie, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEFRANC Bertrand, LEMARÉCHAL Michel, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry.

Délibération n° 2018-047

OBJET : Participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'association Normandie Energies

Exposé

L'association Nucléopolis a été créée en 2010 pour fédérer les acteurs de la recherche, de la formation et du monde de l'entreprise concernés par les applications des sciences nucléaires aux secteurs de l'énergie et de la santé. Cette association a contribué à structurer la filière nucléaire énergie (en particulier en accompagnant les entreprises dans leurs parcours marché) et à lancer une filière sur le nucléaire santé (notamment en soutenant de grands projets comme le centre Archade). Elle a été soutenue par la Communauté urbaine de Cherbourg dès sa création en 2010.

Nucléopolis est désormais intégrée à une nouvelle association, Normandie Energie. Cette dernière a été créée dans le cadre de la politique de filières mise en place par la Région Normandie, qui vise notamment à structurer 12 secteurs d'activité prioritaires, dont l'énergie, à travers une contractualisation pluriannuelle avec un acteur représentatif de ladite filière.

Normandie Energies aura ainsi pour mission de fédérer les acteurs des énergies fossiles, renouvelables, nucléaire (énergie, santé), ainsi que ceux qui contribuent aux nouveaux usages (comme le stockage ou l'efficacité énergétique) ; afin de développer l'activité des entreprises de la filière, mais aussi d'encourager la recherche, l'innovation, et la montée en compétence. L'association comprendra

sur cette base quatre pôles d'activité (Nucléopolis, renouvelables, pétrole et gaz, nouveaux usages), qui auront chacun une autonomie d'action, avec des lignes budgétaires propres.

La marque Nucléopolis sera par ailleurs conservée : elle désignera désormais le pôle nucléaire de Normandie Energies. Ce pôle va continuer les actions menées par l'ancienne association, qui visent principalement à accompagner les PME pour leur faciliter l'accès aux marchés : missions internationales, organisation de rencontres avec les donneurs d'ordre, soutien aux projets innovants, mise en place d'un stand collectif dans le cadre du salon World Nuclear Exhibition, actions d'animations et de mise en réseau (forum des adhérents, lettres d'information...).

La feuille de route des autres pôles de Normandie Energies sera précisée dans le courant de l'année.

Il est à souligner que les collectivités peuvent adhérer à l'association Normandie énergies sans pour autant soutenir tous les pôles d'activité.

Aussi, il est proposé, dans un 1^{er} temps, d'adhérer à l'association et de soutenir le pôle Nucléopolis, en reprenant l'engagement de l'ancienne Communauté urbaine de Cherbourg.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Promotion et Attractivité,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 166 – Contre : 16 – Abstentions : 12) :

- **Autorise** la participation de la Communauté d'Agglomération à la gouvernance de cette association, en désignant :
 - M. Jean-Michel MAGHE représentant titulaire,
 - M. Benoit ARRIVE représentant suppléant.
- **Autorise** le versement d'une subvention de 25 000 €.
- **Autorise** le Président à signer la convention correspondante, jointe en annexe.
- **Dit** que la dépense est imputée au budget principal article 6574, ligne de crédit n°60537.
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 26/04/2018
et publication ou notification
du : 20/04/2018



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
ET L'ASSOCIATION NORMANDIE ENERGIES - ANNÉE 2018

N° 14-00204

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, dont le siège est situé 8 rue des Vindit - Cherbourg-Octeville – 50130 Cherbourg-en-Cotentin, représenté par son Président Jean-Louis Valentin,

ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

d'une part

ET

L'association Normandie Energies, association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Calvados le 24 septembre 2010, WSIRET 527 614 416 00016 au 8 rue Léopold Sedar Senghor 14460 Colombelles, représentée par son Président XXX,

ci-après dénommé l'association Normandie Energies,

d'autre part

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par les lois n° 83-8 du 7 janvier 1983, n° 86-16 du 6 janvier 1986, n° 92-125 du 06 février 1992, n° 96-142 du 21 février 1996 et la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article I. - DEFINITION DES ACTIONS SUBVENTIONNEES

Les acteurs normands du domaine des sciences nucléaires et de leurs applications, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de la santé, intervenant au sein du monde de l'entreprise, de la recherche et de la formation, ont souhaité se structurer autour d'un pôle dédié de l'association Normandie Energies : Nucleopolis. Celui-ci a pour ambition de jouer un rôle d'animation permettant la mise en œuvre d'actions de développement économique, notamment par la formation, la recherche et l'innovation sur des sujets transversaux intéressant ses adhérents.

Soutenue par de nombreuses entreprises et laboratoires de recherche, le pôle Nucléopolis est une force de proposition, d'animation, de coordination et de promotion de la filière. Elle s'engage à assurer une animation technologique et scientifique afin de mettre en valeur les savoir-faire des acteurs, d'identifier leurs besoins et de susciter des projets collaboratifs. Elle va également mettre en valeur la richesse des compétences de la région dans ces domaines et, à travers des actions de communication, promouvoir l'image du pôle au niveau régional, national et international, en particulier à travers de grands projets fédérateurs. Le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Cotentin lui permettra de mettre en œuvre son programme d'actions pour 2018 joint en annexe à la présente convention.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 26/04/2018
et publication ou notification
du : 20/04/2018

Article II. - MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention forfaitaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin accordée à Normandie Energies, pour la réalisation des missions visées à l'article 1^{er}, s'élève à 25 000 € (vingt-cinq mille euros), au titre de l'année 2018.

Article III. - DUREE ET MODALITES DE VERSEMENT

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

La subvention sera créditée sur un compte ouvert au nom de l'association Normandie Energies :

- Crédit Agricole Normandie
- Banque W: 16606
- Guichet W: 53213
- Compte W: 00154336930 - clé 62

Le bénéficiaire s'engage à fournir un RIB de ce compte, dès la notification de la présente convention.

La subvention 2018, d'un montant maximum de 25 000 € (vingt-cinq mille euros), sera réglée en un seul versement sur demande expresse du bénéficiaire.

Article IV. - CONTROLE

Le bénéficiaire s'engage à :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur; fournir une copie certifiée conforme des comptes de l'exercice écoulé, par le Commissaire aux Comptes;
- porter à la connaissance de la Communauté d'Agglomération du Cotentin toute modification concernant :
 - les statuts ;
 - la composition du Conseil d'administration et du Bureau ;
 - la désignation du représentant légal.
- porter à la connaissance du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin toute modification importante du programme, financière ou matérielle, devant faire l'objet d'un avenant à la présente convention ;
- faciliter le contrôle par la Communauté d'Agglomération du Cotentin ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toute pièce justificative.

Au cas où le bénéficiaire empêcherait la Communauté d'Agglomération du Cotentin de procéder aux contrôles prévus au présent article en ne fournissant pas les documents prévus, dans les délais prescrits, le versement de la subvention sera interrompu sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur.

Article V. - PROMOTION

Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur l'ensemble de ses outils de communication et de promotion, le soutien apporté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

En cas d'utilisation du logo de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le bénéficiaire s'engage à respecter la charte graphique de celui-ci.

Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le bénéficiaire autorise, par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Cotentin à citer le projet subventionné dans sa communication interne et externe.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Président de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin

Pour l'association Normandie Energies
Le Président

Jean-Louis VALENTIN

XXXXXX

Budget prévisionnel Nucleopolis 2018			
Recettes		Dépenses	
Cotisations	91895	Achats et prestations	277780
Prestations	246791	Rémunérations et charges	269544
Convention revitalisation AREVA	7500	Déplacements	11020
Mécénat Compétences AREVA	32545	Frais généraux	68269
Région Normandie	220427	Mécénat Compétences AREVA	32545
CG14	20000	Loyer (en nature)	5 741
Caen la mer	15000		
CACotentin	25000		
Loyer (en nature)	5741		
Total €	664 899		664 899

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 26/04/2018
et publication ou notification
du : 20/04/2018